

Séance
ordinaire du 21
septembre
2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT ET UNIÈME (21^e)
JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.09.413

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.09.414

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Nomination d'un maire suppléant pour les mois d'octobre à mars.
4. Demande au Gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis.
5. Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Acceptation des conditions pour la vente d'un arrière lot sur l'avenue des Aviateurs.

FINANCES

7. Dépôt et acceptation des états financiers de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année se terminant le 31 décembre 2019.

8. Adoption du règlement 2020-1444 concernant la création d'une réserve financière pour les élections municipales.
9. Dépôt du projet de règlement 2020-1441 modifiant et abrogeant les règlements 2019-1415 et 2020-1438 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.
10. Dépôt du projet de règlement 2020-1443 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2019-1421.
11. Dépôt des comptes à recevoir au 31 août 2020.
12. Dépôt du rapport annuel 2019 sur l'application du règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. Attribution de permanence à monsieur Serge Richard au poste de chef de division, prévention et opérations.

LOISIRS

14. Autorisation de contrat de services professionnels à madame Daisy Bélanger pour la dispense d'une formation de requalification sauveteur national.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2016-1342 concernant les nuisances publiques et applicables par la Sûreté du Québec.
16. Dépôt du projet de règlement 2020-1445 modifiant le règlement 2016-1342 concernant les nuisances publiques et applicables par la Sûreté du Québec.
17. Adoption du règlement 2020-1440 modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

18. Recommandation de paiement — réfection de voirie et prolongement de l'aqueduc de l'avenue du Sanatorium et réfection de voirie sur le chemin des Peupliers – décompte progressif no 2.

AFFAIRES NOUVELLES

19. Autorisation d'affichage d'un poste d'opérateur 1 - hiver au service des travaux publics.
20. Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
21. Autorisation d'affichage d'un poste de technicien(ne) en administration.
22. Période de questions.
23. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

**20.09.415
Martin**

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'OCTOBRE À MARS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Robin Guy du district 3 au poste de maire suppléant pour les six prochains mois soit d'octobre 2020 à mars 2021. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie la conseillère Annie Blais qui a rempli ce rôle au cours des mois d'avril à septembre.

20.09.416

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique et de transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la Présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel, et au ministre des Finances, monsieur Éric Girard.

20.09.417

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultants d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20.09.418

ACCEPTATION DES CONDITIONS POUR LA VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SUR L'AVENUE DES AVIATEURS

Il est proposé par la conseiller Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy et/ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson et/ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville la vente d'un arrière lot situé au 66, avenue des Aviateurs, d'une superficie approximative de 3618,6243 pieds carrés au prix de 0,50 \$ du pied carré pour un montant estimé de 1809,31 \$ plus les taxes à monsieur Pierre-Luc Soucy. Les frais de notaire et d'arpentage seront aux frais de l'acheteur.

FINANCES

20.09.419

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONT-JOLI POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli versera sa contribution au déficit annuel du Motel Industriel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers vérifiés de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année 2019 et de verser à la Corporation de développement économique un montant de 15 616\$ à titre de contribution au déficit annuel du Motel industriel.

20.09.420

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1444 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2020-1444 concernant la création d'une réserve financière pour les élections municipales.

Outre les frais de préparation de ce règlement et de l'avis de son entrée en vigueur, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

20.09.421

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1441 MODIFIANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2019-1415 ET 2020-1438 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2020-1441 modifiant et abrogeant les règlements 2019-1415 et 2020-1438 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Ce projet de règlement établit la tarification des différents services de la Ville de Mont-Joli.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

20.09.422

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1443 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2019-1421

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2020-1443 instituant deux programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2019-1421;

Ce projet de règlement établit les critères du programme Rénovation Québec – Mont-Joli et du programme de rénovation de façades commerciales.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

20.09.423 DÉPÔT DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QU'en accord avec les dispositions de l'article 105.3 de la Loi sur les Cités et Ville, le conseil peut requérir du directeur des finances et trésorier un compte rendu de la Ville dont les comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a produit en date du 31 août 2020 le rapport sur les comptes à recevoir concernant les taxes foncières et les autres comptes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt de ce rapport;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport sur les comptes à recevoir au 31 août 2020 qui totalise un montant de 731 249\$, dont 503 938\$ pour les taxes foncières et 227 311\$ pour les autres comptes.

20.09.424 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2018-1397 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les Cités et Villes, le directeur général dépose le rapport annuel 2019 portant sur l'application du règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.

20.09.425 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR SERGE RICHARD AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, PRÉVENTION ET OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard a obtenu le poste de chef de division, prévention et opérations ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Richard se terminera le 23 septembre 2020 et que son supérieur, monsieur Robert Roger, directeur du service incendie ainsi que la directrice des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier recommandent l'attribution de la permanence de monsieur Richard compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties concernant la formation en prévention d'incendies comme condition au maintien de son emploi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Serge Richard à titre de chef de division, prévention et opérations.

LOISIRS

20.09.426 AUTORISATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MADAME DAISY BÉLANGER POUR LA DISPENSE D'UNE FORMATION DE REQUALIFICATION SAUVETEUR NATIONAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le contrat de services professionnels de madame Daisy Bélanger pour la dispense d'une formation de requalification de sauveteur national qui aura lieu le 14 novembre prochain pour un montant d'honoraires de 125\$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.09.427

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1342 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES ET APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2016-1342 concernant les nuisances publiques et applicables par la Sûreté du Québec.

20.09.428

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1445 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1342 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES ET APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement 2020-1445 modifiant le règlement 2016-1342 concernant les nuisances publiques et applicables par la Sûreté du Québec.

Ce projet de règlement ajoute l'élément de la poussière comme nuisance et modifie la longueur des herbes et broussailles tolérée.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

20.09.429

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1440 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1436 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2020-1440 modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

Une modification a été apportée au règlement entre son dépôt et son adoption. Le stationnement est désormais interdit totalement sur la rue Léonard des côtés pairs et impairs de la rue.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

TRAVAUX PUBLICS

20.09.430

RECOMMANDATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DE VOIRIE ET PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DU SANATORIUM ET RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE CHEMIN DES PEUPLIERS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard a présenté une demande de paiement no 2 pour la réfection de voirie et prolongement de l'aqueduc de l'avenue du Sanatorium et réfection de voirie sur le chemin des Peupliers au montant de 1 901 225.37 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 2 par le service de Génie de la MRC de la Mitis ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 2 au montant de 1 901 225.37\$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils.

AFFAIRES NOUVELLES

20.09.431

AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE D’OPÉRATEUR 1 - HIVER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise l’affichage interne d’un poste d’opérateur 1 - hiver au service des travaux publics suite à l’octroi du poste de journalier permanent à monsieur René-Paul Guimond.

20.09.432

AUTORISATION DE DÉPÔT D’UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l’unanimité que le conseil mandate la firme Stantec à soumettre une demande de certificat d’autorisation au ministère de l’Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour et au nom de la Ville de Mont-Joli pour le prolongement de la rue Beaupré et à présenter tout engagement en lien avec ladite demande. Le conseil accepte de défrayer les coûts pour les frais d’analyse pour un montant maximal de 2592\$.

Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli confirme son engagement à transmettre au Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur de la firme Stantec quant à la conformité des travaux avec l’autorisation accordée par le ministère.

20.09.433

AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN ADMINISTRATION

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise l’affichage du poste de technicien (ne) en administration à l’interne et à l’externe.

20.09.434

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’a été posée.

20.09.435

CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé à 20 h 20, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l’unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière